

12 Sports

Football/ après les forfaits des clubs Pog FC et AS Solidarité/Trois questions à... ...Dieudonné Ndoumbou Likouni : " Un président-fondateur doit d'abord compter sur ses propres moyens "

J.F.M

Libreville/Gabon

L'union. Deux clubs appartenant à la ligue de football de l'Ogooué-Maritime dont vous êtes le président ont déclaré forfait. Comment l'expliquez-vous ?

Dieudonné Ndoumbou Likouni : C'est très désolant. Selon des indiscrétions qui me sont parvenues, ces deux équipes portgentillaises Pog FC et AS Solidarité, ayant abandonné la compétition à mi-chemin, auraient été victimes des versements tardifs de la contribution de l'État. Pour ma part, je tiens à dire, que cela n'est pas responsable. Lorsque un amoureux du football crée un club, son président-fondateur doit d'abord compter sur ses propres moyens. Car, un club, c'est avant tout, une structure privée qui doit avoir un fonds de roulement. Il faut également dire, que les forfaits enregistrés par les clubs de ma ligue ne me surprennent pas. Tenez, à l'AS Solidarité par exemple, depuis deux saisons, une crise de



Diégo Ndoumbou Likouni, président de la ligue de l'Ogooué Maritime.

leadership oppose deux personnes qui se disputent la paternité du club. Elles ont même comparu devant la justice qui a décidé de confier la gestion à une des parties en conflit. Au niveau de Pog FC, c'est bien la gestion interne qui serait la principale raison du manque de cohésion à l'origine des mauvais résultats du club. Sinon, comment comprendre qu'une équipe de l'Ogooué-Maritime puisse se délocaliser à

Libreville ?

Comment comptez-vous mettre un terme à ces manquements que vous venez d'égréner, quand on sait que les mêmes causes pourraient produire les mêmes effets ?

- Dans ce bon chantier de sponsoring des équipes par l'État, les remèdes à mon avis pouvaient être faciles à trouver. Mais, cela passe d'abord par une prise de conscience collec-

tive des présidents de clubs. Surtout à une obligation de contrôles de fonctionnement sur le plan financier par la Ligue nationale de football professionnel (Linafp). Je ne veux pas jeter la pierre à l'actuel président. Malheureusement, depuis le départ de Joël Birinda, cette dynamique n'existe plus. L'autre aspect de la question, qui me gêne au plus haut point, est celui du refus des présidents de clubs de ne

pas respecter le cahier de charge de l'État avec notamment l'absence des petites catégories, la pratique du football féminin,

Les championnats de 1re et 2e division viennent de prendre fin. En D1, c'est le CF Mounana qui a remporté le titre de champion du Gabon. Tandis qu'en D2, AC Oyem et Nguen'Asuku sont appelées à intégrer l'élite la saison prochaine. Vous qui suivez le déroulement de ces deux compétitions comment avez-vous trouvé le niveau ?

- À mon humble avis, dans l'ensemble, le constat qui se dégage est tout simplement triste. Le spectacle offert par les différentes équipes engagées a été tout simplement affligeant. Surtout, lorsque je sais que des sommes importantes sont mises par l'État. Vraiment, je ne comprends pas pourquoi notre football ne décolle pas. Ce n'est pas un hasard, si les spectateurs boudent les stades. En somme, le spectacle proposé est mauvais. Et je comprends parfaitement l'attitude de ceux qui paient les droits d'entrée.

Les brèves

Où va l'argent des cautions ?



500.000 francs, c'est le montant que verse chaque candidat postulant à la tête de nos fédérations sportives dans son dossier de candidature. A entendre la ministre de la Jeunesse et des Sports, mardi dernier, cet argent aurait pris une destination inconnue. On parle d'environ 4 millions de francs CFA qui, selon les textes, aurait dû être versés dans les comptes du ministère des Sports. Lequel allait procéder au remboursement de la caution du vainqueur de l'élection et les perdants verraient les leurs reflouer la trésorerie du nouveau bureau fédéral. Pugnace sur ce dossier, Nicole Assélé a demandé à la commission d'homologation des candidatures à faire preuve de transparence et surtout à respecter les procédures en la matière.

Nicole Assélé attaque le CNOG



Au cours de la séance de travail avec les présidents des fédérations en conflit avec la loi, la ministre des Sports, Nicole Assélé, a fustigé le comportement des responsables du Comité national olympique gabonais (CNOG), qui selon elle, soutiennent et entretiennent la confusion en ce qui concerne l'interprétation des textes qui régissent les différentes fédérations.

Le ministère de la Défense sollicité



Au cours de la réunion avec un certain nombre de présidents fédéraux mardi dernier, Nicole Assélé a enjoint son cabinet à saisir le ministère de la Défense de sorte que les demandes de contre-enquêtes de moralité introduites par la Fédération gabonaise de wushu et celle de kick-boxing soit rendues publiques avant la tenue des élections. Faute de quoi, les deux présidents actuellement en sursis ne pourront pas prendre part à l'élection prévue le 15 octobre pour le wushu et le 15 novembre pour le kick-boxing.

Retour sur la séance de travail entre la ministre des Sports et les présidents fédéraux

Interprétation des textes à géométrie variable

F-K-O.M

Libreville/Gabon

DEPUIS que Nicole Assélé est à la tête du département des sports, elle ne cesse d'appeler les présidents des associations sportives à respecter les textes et statuts de leurs structures. Une manière, pour elle, de combattre les pratiques qui gangrènent le sport national.

Dans cette posture, la ministre des Sports reçoit l'approbation du monde sportif. Sauf que dans les faits, ils sont nombreux qui font le constat que l'ancienne handballeuse, pourtant attachée au respect des textes, ferme bien souvent les yeux en cautionnant les agissements de certains présidents fédéraux qui foulent au pied les textes et statuts de leurs structures.

Le cas de la Fédération gabonaise de tennis (Fégaten), dirigée, depuis plus de deux décennies, par un seul homme, en est la parfaite illustration. L'inamovible, Samuel Minko Mindong avait, contre les statuts et règlement, pris



Nicole Assélé, qui tient au respect des textes a décidé d'accorder un sursis ...

tout le monde de cours en organisant une assemblée générale électorale dans la confidentialité la plus totale, le 30 juillet dernier. A la manière des sociétés féodales, il était le seul candidat en lice. Sans coup férir, il a été réélu, on s'en doute bien, pour un énième mandat. Un scénario auquel nous assistons depuis plus de vingt ans avec la même personne qui a pris en otage la Fégaten qui semble être devenue sa « propriété ».

Mis à part quelques complices, aucun membre du ministère des Sports, n'était présent à ce scrutin fermé pour attester de la validé de celui-ci. Au re-

gard des faits, et de la situation de la Fégaten, la patronne des Sports et ses collaborateurs ont marqué leur étonnement quant à l'organisation de ce scrutin à la Soviétique. Avant de relever que celui-ci souffre de plusieurs irrégularités. Si la tutelle reconnaît qu'elle est en partie responsable de la non organisation dans les délais de cette élection prévue en janvier dernier, elle n'a pas manqué de fustiger le mode opératoire de Samuel Minko Mindong, qui, selon elle, n'a pas respecté les délais en ce qui concerne notamment l'appel à candidature. Mais le mis en cause rétorque qu'il aurait déposé le 28 décem-



... au président de la Fégaten, Samuel Minko Mindong.

bre 2016, certains documents qu'exigeait le ministère pour l'organisation du scrutin. « L'élection était prévue pour le 13 janvier », a-t-il fait part. « Il y a eu vice de procédure. Je suis même étonnée que votre dossier ait été validé alors qu'il a été déposé avant l'appel à candidature », s'est offusquée madame Assélé.

Au moment où l'assistance attendait que la ministre des Sports, ait la main lourde en sanctionnant le président sortant de la Fégaten, elle a préféré « prendre acte » de la réélection de Samuel Minko Mindong : « Si j'ai un recours sur ma table dans les 15 prochains jours, contestant la validité

de cette élection, le scrutin va être annulé », a-t-elle laissé entendre. Alors que le déroulement du scrutin en lui-même était frauduleux, Nicole Assélé aurait dû brandir le bâton, sans attendre un éventuel ou hypothétique recours. S'agit-il d'une ruse ou d'une manœuvre visant à sauver un soldat en difficulté ?

De fait, en accordant ce sursis à M. Minko Mindong, le ministère court le risque de voir cette décision devenir une jurisprudence. Et pourrait, dans ce cas, laisser la latitude de aux présidents fédéraux indisciplinés de suivre la même voie.